

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 11	<b>Séance du vendredi 28 février 2014</b>
<b><u>Présents</u></b> : 6	L'an deux mille quatorze et le vingt huit février l'assemblée régulièrement convoqué le 20 février 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.
<b><u>Votants</u></b> : 7	<b><u>Sont présents</u></b> : Jean-Jacques DREVET, Claude DENISART, Joël MOREL, Marc SANCIER, Didier KRETZ, Jean-Marc LAGOUBIE <b><u>Représentés</u></b> : Bernadette GERHART <b><u>Excuses</u></b> : Bernadette CHARBONNIER <b><u>Absents</u></b> : Virginie CHANAL, Marie-Line CHARBONNIER, Ghyslaine VAN DE VYVER <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Marc SANCIER

---

Objet : Remplacement d'extincteurs - 2014\_004

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de remplacer deux extincteurs.

Il approuve le devis établi par Le Réseau Sécurité pour un montant TTC de 613,80 €.

La dépense sera inscrite en section d'investissement du Budget primitif 2014.

Objet : Future mairie - Demande de subvention DETR - 2014\_005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'État pour les travaux d'aménagement de la future mairie, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 45 % du montant HT des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Objet : Future mairie - Demande de subvention DETR - 2014\_006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'État pour l'acquisition de matériel de bureau destiné à équiper la future mairie, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 55 % du montant HT de l'acquisition.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Objet : Aménagement future mairie - Demande de subvention CDDL - 2014\_007

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la future mairie. Le montant total hors taxes du projet s'élève à 26 453,95 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les devis
- sollicite une subvention du Conseil Général au titre du CDDL
- dit que la part non couverte par les subventions sera financée par les fonds libres.

Objet : Curage de fossés - 2014\_008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis établi par l'EARL PUR & CO pour le curage du fossé Rue de la Rougette. Ce devis s'élève à 876 € TTC.

Objet : Cocktail - 2014\_009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis établi par Cook-at-Home pour la confection d'un cocktail qui sera servi à l'issue de la réunion du Comité Syndical de la Communauté de Communes du 19 mars 2014. Le montant de ce devis s'élève à 485,60 € TTC.